



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 13 Mars 2023**

**Procès-verbal**

En l'an 2023, le lundi 13 mars 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence des 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Alexandre ROULON – Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU - Mme Katia GUILLOT - M. Jean-Claude BOUILLAUT –

**Etaient également présents :**

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINEAU - Mme Corinne LORAIN - Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT – M. Jean-Michel JAULIN -

M. Laurent ROHARD, Conseiller Décideur locaux – DGFIP

Presse : Thérèse RINUIT

**Nombre de pouvoirs** : 4 (Franck JOSEPH-THEODORE à Louis ZAGAROLI - Nadia JUILLET à Martine COLOMBET – Arnaud GIANANTI à Jean-Jacques HOULLIER – Nicolas TURQUOIS à Edouard RENAUD) -

**Absents excusés** : Mme Estelle GOUSSÉ – M. Philippe JOANNY –

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30.

**Désignation d'un Secrétaire de séance : Martine COLOMBET**

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2023.**

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent ROHARD, Conseiller décideur locaux et le remercie de sa présence ainsi qu'à l'ensemble des membres présents.

## **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du compte de Gestion 2022 : Budget principal et budget annexe « Maison des Services »
- Approbation du Compte Administratif 2022 : Budget principal et Budget annexe « Maison des Services"
- Affectation du résultat d'exploitation 2022 : Budget principal et budget annexe "Maison des services"
- Vote du budget Primitif 2023 : Budget Principal et Budget annexe "Maison des services »
- Attribution subventions associations
- Application de la fongibilité des crédits : Budget principal et budget annexe "Maison des services »
- Questions diverses

## Adoption du compte de gestion 2022 – Approbation du compte administratif 2022 – Affectation des résultats 2022 – Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire remet à chaque Membre présent un dossier financier afin de suivre la lecture des comptes.

Il passe la parole à Monsieur Laurent ROHARD qui donne les résultats 2022 de la Trésorerie de la Commune.

**- Approbation des comptes 2022 de la Commune (compte de gestion et compte administratif) et Affectation des résultats (Cpte 002 : RF : 1 147 102,28 + 45 000.00 €) – Cpte 1068 : RI : 1 158 465.82 € (Excédent fonctionnement : 402 104.22 € - Cpte 001 : Excédent Investissement : 263 018,06 €)**

**CA 2022 :** R.F. : 1 147 102.28 € - D.F. : 789 998.06 € : Excédent Fonctionnement : + 402 104.22 €  
R.I. : 1 158 465.82 € - D.I. : 895 447.76 € : Excédent Investissement : + 263 018.06 €

**Excédent global 2022 :** 402 104.22 € + 263 018.06 € = **665 122, 28 €**

Les comptes 2022 et l'affectation des résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité. (Monsieur Edouard RENAUD, en application des textes en vigueur n'a pas participé au vote du C.A. 2022).

Avant la lecture du Budget 2023, Monsieur Laurent ROHARD donne le détail des recettes et dépenses à reprendre en 2023 et la répartition des excédents pour l'affectation des résultats : 402 104.22 € (Cpte 1068 : 1 158 465,82 € - Cpte 002 : 45 000.00 € en section de fonctionnement et 263 018,06 € de 001 en section d'investissement)

L'affectation des résultats a été approuvée à l'unanimité.

Monsieur Louis ZAGAROLI procède à la lecture du projet de Budget 2023 – COMMUNE qui s'équilibre à la somme de :

- Section de fonctionnement :	1 094 838,00 €
- Section d'Investissement :	1 029 071,29 €
<b>- <u>TOTAL :</u></b>	<b>2 123 909.29 €</b>

Monsieur Laurent ROHARD procède à la lecture du projet du budget 2023 de la France Services :

- Dépenses de fonctionnement :	74 950,00 €
- Recettes de fonctionnement :	74 950,00 €
- Dépenses d'investissement :	21 470,15 €
- Recettes d'investissement :	21 470,15 €
<b>TOTAL :</b>	<b>96 420,15 €</b>

Monsieur le Maire demande si la lecture du budget 2023 présente des observations.

Le Budget 2023 COMMUNE et le budget annexe FRANCE SERVICES sont approuvés à l'unanimité.

M. Laurent ROHARD précise qu'il cite souvent la commune de Moncontour comme exemple compte tenu des résultats des ratios, il ajoute que le principe de dégager du fonctionnement permet de faire de l'investissement et que les excédents d'aujourd'hui sont des investissements de demain.

M. ROHARD annonce quelques ratios consultables en mairie.

Monsieur le Maire souligne une fois de plus la discipline du Conseil Municipal qui maintient cet effort.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur les documents présentés et en particulier Monsieur Louis ZAGAROLI, Marylène et Laurence.

### **Attribution des subventions**

Monsieur Edouard RENAUD énumère les demandes de subvention des associations. M. RENAUD explique qu'il n'y a plus de participation basique et que l'enveloppe est gardée pour les projets d'animations locales.

Après avoir étudié chaque dossier, le conseil municipal décide d'allouer une subvention aux associations.

#### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT €</b>
ADMR	200
APE	455
VOL LIBRE	4000
LA TAR'DIVE	1500
CITERRE	900
DYNAMOB	100
AGAV	5000
LA PREVENTION ROUTIERE	30
Les UT en piste	500
PARA VENT	100

### **Application de la fongibilité des crédits**

Monsieur Edouard RENAUD explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

### **Décisions du Maire**

- Demandes de subventions Conseil Départemental Volet 4 : restauration du site castral (église Notre Dame, consolidation remparts du donjon et aménagement des accès.

### **Questions diverses**

- 1 – La Caravane des sports est fixée le mercredi 26 juillet 2023 sur le stade et dans le gymnase.
- 2 – Rencontre avec le Sous-Préfet le jeudi 23 mars à 19 h (fusion de communes)
- 3 – Assemblée Générale Para Vent le 24 mars à 19 h30 à la mairie de Moncontour
- 4- Commande jardinières à ST CHARTRES ↪ attention à la restriction d'eau cet été
- 5- Point Coop Alimentaire

### **TOUR DE TABLE**

**Alexandre ROULON** : devis déposés pour la réfection du cabanon à l'entrée du lac

**Marylène PETIT** : carnaval de l'école le 17 mars. Plusieurs arbres sont tombés suite au grand vent.

**Bruno SOUCHARD** : A.G. AGAV le 31 mars – réunion voyage OTTANGE le 22 mars – Brocante du 1<sup>er</sup> mai : La buvette de l'AGAV (située dans le bas de la ville) sera reprise par la Tard'Dive.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21 heures.

Fait à Moncontour, le 20 mars 2023

Le Maire,  
Edouard RENAUD



